



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire ;
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées ;
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections ;
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **la section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune ;
- **la section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	6 707 849,25 €
Dépenses de fonctionnement	- 7 151 949,76 €
Résultats de l'année 2022	- 444 100,51 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

Accusé de réception en préfecture
077-217700376-20230406-DELIB_23-19-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du magazine municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 1 913 003,30 €. On observe un faible écart par rapport aux prévisions de 68 136,70 €. Cependant, l'écart est important par rapport à l'exercice précédent. 1 561 721,77 €. Cette hausse des dépenses s'explique par un exercice plein et entier sans contraintes sanitaires importantes et par une inflation généralisée des contrats et achats courants (notamment sur la fourniture d'énergie + 93 000 €).

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 3 739 563,60 € pour l'année 2022. Elles étaient de 3 266 137,40 € en 2021 et de 3 142 337,93 € en 2020. Cette augmentation de la dépense s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- une adaptation du nombre d'agents territoriaux rendue nécessaire pour améliorer le service public rendu à l'utilisateur ;
- le glissement vieillesse/technicité ;
- une augmentation de la valeur du point d'indice et des cotisations afférentes et une nouvelle organisation de carrière des agents de catégorie C et B ;
- le relèvement de l'indice minimum de traitement ;
- le relèvement de taux de cotisation ;
- une prise en charge temporaire des agents du CCAS ;
- la mise en œuvre du versement de l'indemnité de fin de contrat pour les contrats < 1 an ;
- les heures supplémentaires réalisées par les agents pour répondre au besoin du service.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 959 100,27 €. L'augmentation de ce chapitre s'explique par la mise en œuvre d'un protocole transactionnel pour résoudre un contentieux.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 517 677 €.

4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Elles étaient de 14 267,20 € en 2022.

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent exclusivement des annulations de redevance versées par une entreprise alors que la commune ne détient plus la compétence afférente (fibre optique, réseau de télécommunications). Dans une moindre mesure, ce chapitre enregistre les annulations de titres erronés en matière de facturation de l'utilisation des services communaux (ALSH, cantine...) pour un montant de 9 844,09 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
11	Charges à caractère général	1 561 721,77 €	1 913 003,30 €	22,49 %
12	Charges de personnel	3 266 137,40 €	3 739 563,60 €	14,49 %
14	Atténuation de produits	87 534,00 €	87 000,00 €	- 0,61 %
65	Autres charges de gestion courante	754 532,80 €	959 100,27 €	27,11 %
66	Charges financières	18 223,92 €	14 267,20 €	- 21,71 %
67	Charges exceptionnelles	22 222,02 €	9 844,09 €	- 55,70 %
Total des dépenses		5 710 371,91 €	6 722 778,46 €	17,73 %

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement par notre assurance des rémunérations des agents placés en congés maladie pour un montant de 52 512,12 € en 2022. Il était de 129 073,03 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- de l'occupation du domaine public : 19 305,57 € ;
- des ventes de concessions dans le cimetière : 6 450 € ;
- redevances et droits des services périscolaires : 340 290,57 € ;
- remboursement de mise à disposition de personnel au SMEAG et au CCAS : 138 323,95 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73 et 731)

Les taux d'imposition communaux sont :

- taxe sur le foncier bâti : 46,39 %
- taxe sur le foncier non bâti : 61,20 %
- cotisation foncière des entreprises : perçue par la CAPF

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à l'augmentation du taux de taxe foncière (44,93 % en 2021).

Le chapitre 73 regroupe aussi les droits de mutations à titre onéreux pour un montant de 549 307,82 €.

4) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui poursuit sa lente décline. L'effort de contribution des collectivités à la réduction des déficits publics représente une perte de 435 k€ pour l'exercice 2022 de dotations pour la commune de Bois-le-Roi par rapport au niveau de 2013, soit un montant cumulé de 2 678 k€ sur la période 2016/2022. Le chapitre 74 regroupe aussi les subventions de fonctionnement versées par la CAF au titre des conventionnement passés avec elle sur la mise en place de services d'accueil des enfants (ALSH, BBA, LAEP) : 186 872,95 €.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 66 880,22 € (montant stable par rapport à 2020 et 2021). Le chapitre enregistre aussi le versement des remboursements d'assurances pour des dommages sur les propriétés communales et des avoirs sur deux marchés d'assurance pour un montant total de 24 579,77 €.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 172,04 €. Il correspond à deux mandats atteints par la échéance quadriennale.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
				entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	3 722 116,07 €	3 864 293,43 €	3,82 %
013	Atténuation de charges	129 073,03 €	52 512,12 €	- 59,32 %
70	Produits des services	309 898,03 €	537 541,60 €	73,46 %
73	Impôts et taxes	4 926 180,31 €	5 273 947,96 €	7,06 %
74	Dotations et participations	774 796,04 €	752 206,55 €	- 2,92 %
75	Autres produits (dont loyers)	70 361,85 €	91 459,99 €	29,99 %
76	produits financiers	8,73 €	8,99 €	2,98 %
77	Produits exceptionnels	3 267,86 €	172,04 €	- 94,74 %
TOTAL	(hors R002)	6 213 585,85 €	6 707 849,25 €	7,95 %

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice fait apparaître un déficit de 14 929,21 €.

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	633 736,91 €
Dépenses d'investissement	- 2 069 817,33 €
Résultats de l'année 2022	- 1 436 080,42 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2023

291 588,93 € (= résultat 2021 + résultat 2022)

Pour mémoire, résultat excédentaire de 2021 de + 1 144 491,49 €

c) Solde des restes à réaliser : 36 879,59 €

Dépenses : 569 874,65 €

Recettes : 606 754,24 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 116 981,80 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Banque postale et de la Caisse française de financement local.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 470 210,81 €.

Pour rappel, la commune a souscrit un nouvel emprunt en décembre 2022 pour un montant d'un million d'euros non encore déclenché à ce jour.

2) Chapitres 21 et 23

- Deux préemptions (424 k€).
- Voirie : enfouissement et réfection avenue Foch (encours), rue des Marchais, chemin de Samois, clos des Pannerettes, impasse des Genêts, rue du Mossu (847 k€).
- Investissements logiciels : digitalisation des relations citoyens : Portail Familles, portail PM, portail bibliothèque, guichet unique urbanisme. Logiciels RH, dématérialisation gestion du temps des agents (43 k€).
- Travaux dans les bâtiments communaux : maison des associations, mobilier urbain, crèche (25 k€), église (16 k€), école Olivier Métra (45 k€), Clos Saint-Père.
- Lancement des marchés de travaux de la médiathèque, de l'extension de l'accueil de loisirs.
- Implantation aire de cross fit (16 k€).
- Schéma des mobilités (30 k€.)

- Schéma des équipements sportifs (17 k€).
- Schéma des équipements scolaires (17 k€).
- Concertation BLR 2030+ (32 k€).
- Marchés de maîtrise d'œuvre en cours : architecte médiathèque, architecte extension accueil de loisirs, architecte maison médicale, architecte La Boissière, AMO HQE future crèche.
- Atlas communal de la biodiversité : inventaire coléoptères et diagnostics phyto sanitaire (9 k€).

Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 633 736,91 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles représentent 200 832 € (hors restes à réaliser)**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 6 445,20 € (chapitre 13) qui émanent principalement des amendes de police. La commune n'a pas été sélectionnée cette année au titre des fonds de l'État DETR et DSIL.
 - Du FCTVA pour 124 336,72 € + 93 336,72 € (RAR).
 - De la taxe d'aménagement pour 52 171,23 €.
 - D'immobilisations corporelles diverses pour 17 878,85
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 429 171,30 €.

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Section d'investissement	Montants	Indices
Résultat n-1	1 144 491,49 €	compte 001 BP n
Dépenses n	- 2 069 817,33 €	
Recettes n	633 736,91 €	
Sous-total	- 291 588,93 €	compte 001 BP n+1
RAR dépenses	- 569 874,65 €	
RAR recettes	606 754,24 €	
Sous-total	36 879,59 €	
Total général	- 254 709,34 €	art 1068 du BP n+1 ou 001 BP n+1
Section de fonctionnement	Montants	
Résultat n-1	3 864 293,43 €	compte 002 BP n
Dépenses n	- 7 151 949,76 €	
Recettes n	6 707 849,25 €	
Sous total sur l'exercice n	- 444 100,51 €	
Total	3 420 192,92 €	Disponible pour l'affectation
Excédent cumulé 2023	3 165 483,58 €	

Évolution comparée des dépenses d'équipement
et des RAR de l'exercice

